



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 2 décembre 2021

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>14</b>
VOTANTS	<b>18</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
25 novembre 2021	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> - 7 DEC. 2021	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 7 DEC. 2021 et publication du  - 7 DEC. 2021 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-et-un, le **deux décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-et-un** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Chantal SAVARINO, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Patrick PORNET.

**Absents avec excuse :**

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

**Absente sans pouvoir :**

Lucie ROCH

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Chantal SAVARINO

**OBJET : 2021-072 : autorisation de l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, étant précisé que les crédits ouverts au budget 2021 sont les suivants :

- opération 101 aménagements divers : 89 100 euros
- opération 102 rénovation bâtiments communaux : 296 900 euros
- opération 103 acquisition matériel : 43 400 euros
- opération 104 travaux voirie : 238 800 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211202-2021-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021

Publication : 07/12/2021

- opération 105 sports : 19 000 euros
- opération 106 cimetière : 5 000 euros
- opération 109 mairie : 1 500 euros
- opération 118 salle des fêtes : 19 200 euros
- opération 120 foncier : 44 000 euros

Conformément à la disposition précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022, dans le respect de la limite fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 7 décembre 2021**

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211202-2021-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021

Publication : 07/12/2021